

Duplicata

RECEPISSE DE DEPOT

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE LA ROCHELLE

HOTEL DE LA BOURSE
14, RUE DU PALAIS BP 50365
17001 LA ROCHELLE CEDEX 1
TEL: 0 891 01 11 11
FAX:05 46 50 55 70

CABINET CERGI CIGOS AUDIT

550 avenue DE LIMOGES
BP 8432
79024 NIORT CEDEX 9

V/REF :

N/REF : 85 B 40043 / 2009-A-4610

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE LA ROCHELLE certifie qu'il a reçu le 28/12/2009,

Acte S.S.P. en date du 05/06/2009
- Cession de parts

P.V. d'assemblée du 05/06/2009
- Démission d'un gérant

Statuts mis à jour

Concernant la société

SAPA
Société à responsabilité limitée
rue Eugène Biraud
17700 Saint-Georges-du-Bois

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2009-A-4610 le 28/12/2009

R.C.S. LA ROCHELLE 333 321 479 (85 B 40043)

Fait à LA ROCHELLE le 28/12/2009,

Le Greffier



ACTE DE CESSIION DE PARTS SOCIALES REITERATIF

ENTRE LES SOUSSIGNES :

- Monsieur Didier DUBUC,
Né le 1^{er} juin 1950 à GARCHES (72),
De nationalité française,
Demeurant, 8 Rue Drouet, 31500 TOULOUSE,

Marié en premières noces avec Madame Jeannette LEVERGEOIS sous le régime de biens meubles et d'acquêts, à défaut de contrat de mariage préalable à leur union, célébrée à la mairie de GARCHES (72), le 23 juin 1973, lequel régime n'a fait l'objet d'aucun changement ni modification depuis.

Madame Jeannette LEVERGEOIS, conjoint commun en bien de Monsieur Didier DUBUC, n'intervient au présent acte à l'effet de donner son consentement à la cession, consentie par son conjoint conformément aux dispositions de l'article 1424 du Code Civil.

Ci-après dénommé "le Cédant",

DE PREMIERE PART,

ET

- Monsieur Manuel PEROCHAIN,
Né le 19 décembre 1974 à SAINTES (17),
De nationalité française,
Demeurant, 10 Rue des Jardins-La Noue, 17430 TONNAY CHARENTE,

Marié en premières noces avec Madame Céline DAVIAUD épouse PEROCHAIN sous le régime de biens meubles et d'acquêts, à défaut de contrat de mariage préalable à leur union, célébrée à la mairie de MEURSAC (17), le 2 août 2008, lequel régime n'a fait l'objet d'aucun changement ni modification depuis.

Madame Céline DAVIAUD intervient aux présentes pour déclarer avoir été informée que le prix des parts acquises par son conjoint, Monsieur Manuel PEROCHAIN était payé au moyen de fonds dépendant de la communauté de biens et ne pas revendiquer la qualité d'associée de la société SAPA.

ET

- Monsieur Ludovic SAUVAGEOT,
Né le 13 mai 1975 à NANCY (54),
De nationalité française,
Demeurant, Cassaigne, 40120 MAILLERES,

Marié en premières noces avec Madame Karine PRIAM épouse SAUVAGEOT sous le régime de biens meubles et d'acquêts, à défaut de contrat de mariage préalable à leur union, célébrée à la mairie de MONT DE MARSANT, le 29 juillet 2000, lequel régime n'a fait l'objet d'aucun changement ni modification depuis.

Madame Karine PRIAM intervient aux présentes pour déclarer avoir été informée que le prix des parts acquises par son conjoint, Monsieur Ludovic SAUVAGEOT était payé au moyen de fonds dépendant de la communauté de biens et ne pas revendiquer la qualité d'associée de la société SAPA.

Ci-après dénommés "les cessionnaires"

DE SECONDE PART

KS LS 1  

Ont préalablement à l'acte de cession de parts sociales, objet des présentes, exposé ce qui suit :

Il existe une société à responsabilité limitée dénommée SAPA, au capital de 200.000 €, divisé en 904 parts de 221,24 € chacune, entièrement libérées, dont le siège est fixé rue Eugène Biraud, 17700 SAINT GEORGES DU BOIS, et qui est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de ROCHEFORT, sous le numéro B 333 321 479.

La société SAPA a pour objet principal la revente de tous produits et matériaux nécessaires à l'agriculture et à l'industrie, au bâtiment.

Et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en favoriser l'extension ou le développement.

Le Cédant possède CINQ (5) parts sociales de la société qu'il a cédées par acte sous seing privé du 22 décembre 2008, dûment enregistré à la recette des impôts de ROYAN en date du 31 mars 2009 Bordereau 2009/356 Case n°1, sous condition suspensive d'agrément par la collectivité des associés à :

- Monsieur Ludovic SAUVAGEAOT : 2 parts sociales,
- Monsieur Manuel PEROCHAIN : 3 parts sociales,

Moyennant le prix unitaire de 800 €.

Ceci exposé, la présente cession est réitérée comme suit :

Article 1. OBJET

L'assemblée générale du 5 juin 2009 a agréé la cession au profit des soussignés de seconde part, lesquels deviennent rétroactivement propriétaires des parts cédées à compter du 22 décembre 2008 et sont subrogés dans tous les droits et obligations attachés à ces parts à compter de cette même date.

Article 2. FISCALITE

Le cédant déclare que la société est soumise à l'impôt sur les sociétés et que les parts cédées ont été créées en vue de rémunérer les apports effectués à la Société. Il précise que la Société n'est pas une société à prépondérance immobilière au sens de l'article 150 A bis du Code général des impôts.

Conformément à l'article 726 du Code Général des Impôts, il sera perçu un droit de 3 % liquidé sur le prix de cession augmenté des charges ou sur la valeur réelle si elle est supérieure après application d'une franchise de 23.000 € au prorata des titres cédés.

Article 3. FRAIS-DROITS D'ENREGISTREMENT-HONORAIRES

Les frais, droits d'enregistrement et autres débours ainsi que les honoraires des présentes et ceux qui en seront la conséquence seront supportés par les Cessionnaires qui s'y obligent.

KS LS 2 

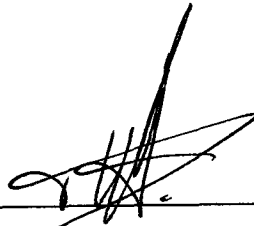
CP 77

Article 4. ELECTION DE DOMICILE

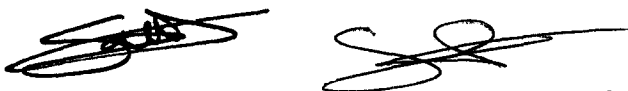
Pour l'exécution des présentes, de leurs suites, les parties font élection de domicile en leur domicile ou siège social respectif en tête des présentes.

Fait à SAINT GEORGE DU BOIS,
Le 5 juin 2009,
En sept exemplaires originaux.

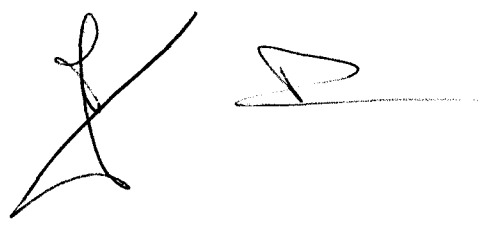
Monsieur Didier DUBUC, le Cédant,



Monsieur Ludovic SAUVAGEOT et Madame Céline SAUVAGEOT, le Cessionnaire,



Monsieur Manuel PEROCHAIN et Madame Karine PEROCHAIN, le Cessionnaire,



Enregistré à : **SERVICE DES IMPOTS DES ENTREPRISES DE ROYAN**

Le 29/09/2009 Bordereau n°2009/1 006 Case n°5

Ext 2188

Enregistrement : 116 €

Pénalités : 13 €

Total liquidé : cent vingt-neuf euros

Montant reçu : cent vingt-neuf euros

L'Agente

 **Anne ROUFFAUD**
Agente Principale des Impôts